



Société anonyme

Siège : Rue du Bois Sauvage, 17 – 1000 Bruxelles
N° d'entreprise 0402 964 823

Période spéciale de conversion des obligations Compagnie du Bois Sauvage 5,25% 2004-2011

Le Conseil d'administration de la S.A. Compagnie du Bois Sauvage qui s'est tenu le 12 septembre 2005 a décidé l'émission d'obligations assorties de warrants qui feront l'objet d'une offre en souscription publique avec droit d'allocation prioritaire du 3 au 12 octobre 2005. Cette période pourra toutefois être clôturée anticipativement le 7 octobre 2005 au soir si le nombre d'obligations souscrites atteint ou dépasse le nombre offert.

Conformément aux termes du prospectus d'émission des obligations convertibles de juin 2004 et à l'article 491 du Code des sociétés, une période spéciale de conversion sera ouverte du 3 au 21 octobre 2005, avec une clôture intermédiaire le 5 octobre 2005 à 16 heures pour les porteurs d'obligations convertibles qui voudraient convertir leurs obligations en vue de participer à l'émission avec les droits attachés aux actions à provenir de la conversion.

Les conversions effectuées après le 5 octobre 2005 à 16 heures seront livrées ex-droit et ne permettront plus de participer à l'émission des obligations avec warrants.

Les obligataires demandant la conversion ne percevront pas d'intérêts entre la date du dernier coupon (30 juin 2005) et la date de conversion mais les actions nouvelles résultant de la conversion auront jouissance au 1^{er} janvier 2005.

Par conséquent, les porteurs d'obligations convertibles qui souhaitent souscrire à l'emprunt obligataire avec warrants dans la même mesure que les actionnaires existants sont invités à convertir leurs obligations entre le 3 et le 5 octobre 2005 à 16 heures au plus tard aux guichets de la Banque Degroof.

Les demandes de conversion peuvent également être introduites auprès de la Banque Degroof via tous les autres établissements et intermédiaires financiers.

Les porteurs d'obligations convertibles concernés, sont priés de communiquer à leur intermédiaire financier leur intention de souscrire au nouvel emprunt au moment de la conversion.

Le prospectus d'émission de l'emprunt assorti de warrants est disponible auprès de Fortis Banque et de la Banque Degroof et peut également être demandé au numéro gratuit 0800/90.301 auprès de Fortis Banque et au numéro 02/287.97.11 auprès de la Banque Degroof.

A partir du 1^{er} octobre 2005, le prospectus sera également disponible, uniquement à titre informatif, sur le site web (www.bois-sauvage.be) de la société.

Le coefficient d'ajustement de l'obligation convertible 2004-2011 calculé par Banque Degroof selon la méthode reprise dans le prospectus est passé de 101,99% à 99,14% le 12 septembre 2005 (décision de la présente émission par le Conseil). Il n'y a donc pas lieu d'ajuster le prix de conversion.